

MAIRIE DE
L'ORBRIE
21, rue du Docteur Audé
85200 L'ORBRIE
Tél. 02 51 69 06 72
mairie@lorbrie.fr



Conseil municipal du 13 août 2026

Délibération n°2026-08-07

Le 13 août 2026, à 20h00, le Conseil municipal de L'Orbrie, dûment convoqué le 07 août 2026 par Monsieur Nicolas CELLIER, Maire, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas CELLIER, Maire.

Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Présents : AUBRY Florian, AUDEBRAND Nicolas, CELLIER Nicolas, CLAEYS Claire, DUBOIS Marie-Laure, FALLOURD Maryse, MAZOUIN Catherine, MELDON Jean-Marie, MINAUD Isabelle, MOUSSEL Philippe, PELLERIN Laurent, SARRAZIN Aurélie, SUIRE Gilles

Excusé(s) : PILET Frédéric (pouvoir à PELLERIN Laurent), ROBUCHON Lydie

Secrétaire de séance : MAZOUIN Catherine

Délibération 2026-08-07 * TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES ET DU MOBILIER MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°2024-12/03-17 en date du 12 mars 2024 ;

Monsieur le Maire explique que les tarifs de location des salles municipales et du mobilier municipal n'ont pas évolués depuis mars 2024. Il propose de revoir ces tarifs.
Monsieur le Maire propose de mettre en location la salle Epron, si le Conseil municipal accepte, il convient de fixer les tarifs de location.

Lors d'une réunion organisée le 22 juillet, les membres du Conseil municipal ont été invités à élaborer une nouvelle grille tarifaire en vue de sa présentation en séance de conseil :

SALLE POLYVALENTE :

	COMMUNE		HORS-COMMUNE	
	<i>Eté</i>	<i>Hiver</i>	<i>Eté</i>	<i>Hiver</i>
	<i>Du 01/05 au 31/10</i>	<i>Du 01/11 au 30/04</i>	<i>Du 01/05 au 31/10</i>	<i>Du 01/11 au 30/04</i>
ASSOCIATIONS				
Assemblée générale	0 €	0 €	60 €	90 €
Concours de cartes / Loto	80 €	120 €	250 €	300 €
Vin d'honneur	60 €	100 €	150 €	190 €
Manifestation sportive, culturelle ou repas	110 €	160 €	250 €	320 €

PARTICULIERS				
Vin d'honneur	80 €	130 €	150 €	200 €
Repas ou buffet (1 jour)	200 €	300 €	300 €	400 €
Repas ou buffet (2 jours)	280 €	350 €	400 €	550 €

SALLE ANNEXE :

	COMMUNE		HORS-COMMUNE	
	Eté Du 01/05 au 31/10	Hiver Du 01/11 au 30/04	Eté Du 01/05 au 31/10	Hiver Du 01/11 au 30/04
PARTICULIERS				
Tout type de location	60 €	90 €	70 €	100 €

SALLE EPRON :

	COMMUNE		HORS-COMMUNE	
	Eté Du 01/05 au 31/10	Hiver Du 01/11 au 30/04	Eté Du 01/05 au 31/10	Hiver Du 01/11 au 30/04
PARTICULIERS				
Tout type de location	30 €	45 €	35 €	50 €

CLUB-HOUSE :

	COMMUNE (selon les disponibilités)	HORS-COMMUNE (selon les disponibilités)
Tout type de location	60 €	70 €

Exceptions aux grilles tarifaires :

Il est proposé de déroger aux grilles tarifaires dans les cas suivants :

- Chaque association orbrienne bénéficie d'une mise à disposition gratuite de la salle polyvalente par année civile quel que soit le but de la manifestation (à but lucratif ou à but non-lucratif).
- Chaque association orbrienne peut bénéficier d'une mise à disposition gratuite supplémentaire de la salle polyvalente par année civile si la manifestation organisée est à but non-lucratif.
- Mise à disposition à titre gratuit de la salle annexe, du club-house ou de la salle Epron pour les moments de convivialité à la suite d'obsèques, selon les disponibilités des salles (uniquement pour les Orbriens (défunts inhumés à L'Orbrie)).
- Un tarif spécifique dit « éco-participation », d'un montant de 80 € est accordé à l'association Cours Toujours 85 qui utilise la salle polyvalente et les vestiaires sportifs lors de la manifestation annuelle « Le Bol d'air ». Ce tarif spécifique est accordé seulement pour l'année 2026, il sera réétudié ensuite en concertation avec les élus et l'association.

MOBILIER MUNICIPAL :

Mobilier pour moins de 30 personnes (sans livraison)	20 €
Mobilier pour plus de 30 personnes (sans livraison)	40 €
Mobilier livré par les services de la Commune	60 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

FIXE les tarifs de location de salles municipales et de mobilier municipal selon les grilles tarifaires présentées précédemment.

DIT que cette délibération entre en vigueur à compter du 01 septembre 2026 et reste applicable jusqu'à la prise d'une nouvelle délibération.

FIXE les montants de caution suivants :

ACCEPTE les exceptions aux grilles tarifaires telles que mentionnées précédemment.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme, à L'ORBRIE, le 13 août 2026

Le Secrétaire de séance,
Catherine MAZOUIN



Le Maire ,
Nicolas CELLIER



